



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/04/18

Dossier complet le :

04/05/18

N° d'enregistrement :

F01118P0099

1. Intitulé du projet

Conseil Départemental des Hauts de Seine (92)
Aménagement de la RD911 - Avenue Marcel Paul (entre l'allée des Pierres Mayettes et l'ouvrage SNCF) et la
Route principale du Port - Autoroute A86/A15 à Gennevilliers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrick DEVEDJIAN - Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

RCS / SIRET

2 2 9 2 0 0 5 0 6 0 0 1 5 7

Forme juridique

7220 - Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 6a : Infrastructures routières	Le projet est une infrastructure routière classée dans le domaine du département.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour but l'aménagement de la RD911 avenue Marcel Paul et du carrefour avec la route principale du Port et les bretelles d'accès aux autoroutes A86 et A15. L'emprise du projet inclut la RD911 entre l'ouvrage SNCF au nord et l'extrémité nord du carrefour avec l'allée des Pierres Mayettes ainsi que l'amorce de la route principale du Port. Cette emprise est entièrement incluse sur le territoire communal de Gennevilliers, commune du département des Hauts-de-Seine (92).

La section de la RD911 considérée est d'une longueur de 750 m environ, celle de la route principale du Port de 220 m.

L'aménagement du carrefour entre la RD911, la route principale du Port et les bretelles d'accès aux autoroutes A86 et A15 consiste en un rond-point à feux. Les optimisations suivantes sont envisagées afin d'améliorer le trafic sur l'ensemble de la zone d'étude :

- création d'un shunt depuis la RD911 Sud vers le Nord ;
- maintien d'une 2x3 voies sur l'ouvrage de l'A86 ;
- passage progressif d'une 2x3 voies à 2x2 voies entre le carrefour au niveau des sorties d'autoroutes et le carrefour avec l'allée des Pierres Mayettes ;
- maintien de 3 voies vers le Sud pour la RD911 entre l'avenue du Pont d'Epinais et la route du Port.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs d'améliorer la sécurité du carrefour en augmentant la lisibilité des itinéraires, ainsi que les conditions de trafic aux heures de pointe.

Le projet vise également à offrir une meilleure place aux modes actifs (piétons, cyclistes, etc) et à proposer un traitement paysager homogène sur l'ensemble de l'axe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu de la localisation du projet au niveau d'un important nœud de circulation existant, le phasage de l'opération nécessitera une grande attention pour limiter les difficultés de circulation et garantir la sécurité des usagers et du chantier. Le phasage proposé permettra le maintien de la circulation sur les voies, l'ensemble des mouvements est maintenu pendant la durée du chantier.

Le projet est situé dans un environnement industriel sans zone habitée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a pour objectifs d'améliorer la sécurité du carrefour en augmentant la lisibilité des itinéraires, ainsi que les conditions de trafic aux heures de pointe. (Etude mai 2017)

Ainsi, le carrefour entre l'avenue Marcel Paul, la route principale du Port et les accès aux autoroutes A15 et A86 sont redessinés sous la forme d'un rond-point à feux. Ce carrefour à feux dispose de trois entrées (RD911 Nord et Sud et route du Port) et quatre sorties. L'anneau, d'une largeur de 10,5 m, peut ainsi accueillir trois véhicules de front. L'accès à la station de relevage se fait via l'anneau et la branche de sortie vers les autoroutes.

Afin de faciliter les mouvements Nord-Sud, une voie de shunt est créée, réduisant ainsi le nombre de véhicules passant par l'anneau. Sa mise en place permet d'écouler 950 uvp en HPM (Heure de Pointe du Matin) et 820 uvp en HPS (Heure de Pointe du Soir) sans contraindre le fonctionnement du carrefour. Large de 4 m, elle accueille l'arrêt de bus "Route du Port". Un bouton poussoir permettra aux piétons et cyclistes, qui souhaitent traverser, d'interrompre le flux sur le shunt. L'accès de service SNCF se fera également via cette voie de shunt.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce stade d'avancement du projet, l'opération pourrait faire l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau selon le schéma hydraulique retenu. L'objectif du projet est un assainissement alternatif avec mise en place de noues permettant l'infiltration des eaux pluviales. Toutefois, cette solution est conditionnée par les futurs résultats de la campagne de sondages devant démontrer la perméabilité des sols et l'absence de pollution dont la présence n'est pas avérée mais reste possible en lien avec l'activité industrielle du secteur.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Section de la RD911 considérée	750 m
Section de la Route principale du Port	220 m
Surface du projet	37 900 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route principale du Port - Autoroute
A86/A15
Gennevilliers (92230)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 9 3' 9 8 " 79 Lat. 2 ° 3 0' 3 9 " 88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 8° 9 4' 2 6 " 45 Lat. 2 ° 3 0' 2 9 " 21

Point d'arrivée :

Long. 4 8° 9 3' 7 4 " 87 Lat. 2 ° 3 0' 4 2 " 09

Communes traversées :

Gennevilliers (92230)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) des Hauts-de-Seine approuvé le 2 septembre 2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est située dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de la vallée de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine, approuvé le 16 juin 2011. Toutefois, le périmètre du projet se situe en dehors de la zone du PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 de Seine Saint Denis (FR1112013) est situé à plus d'un kilomètre du projet .
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en zone hors submersion du PPRI des Hauts-de-Seine, toutefois des orientations s'appliquent à la zone et sont intégrées à la conception du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements correspondent à des aménagements routiers au niveau d'infrastructures routières existantes et à proximité d'une voie ferroviaire. Les aménagements n'apporteront pas de trafic supplémentaire. De plus, le projet est situé en dehors des zones urbanisées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Carte du MOS (Mode d'Occupation des Sols)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nantes

le.

06.04.2018

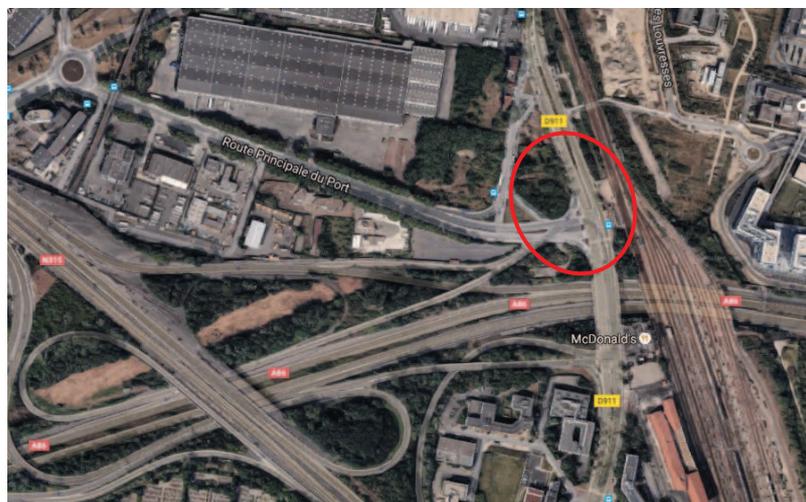
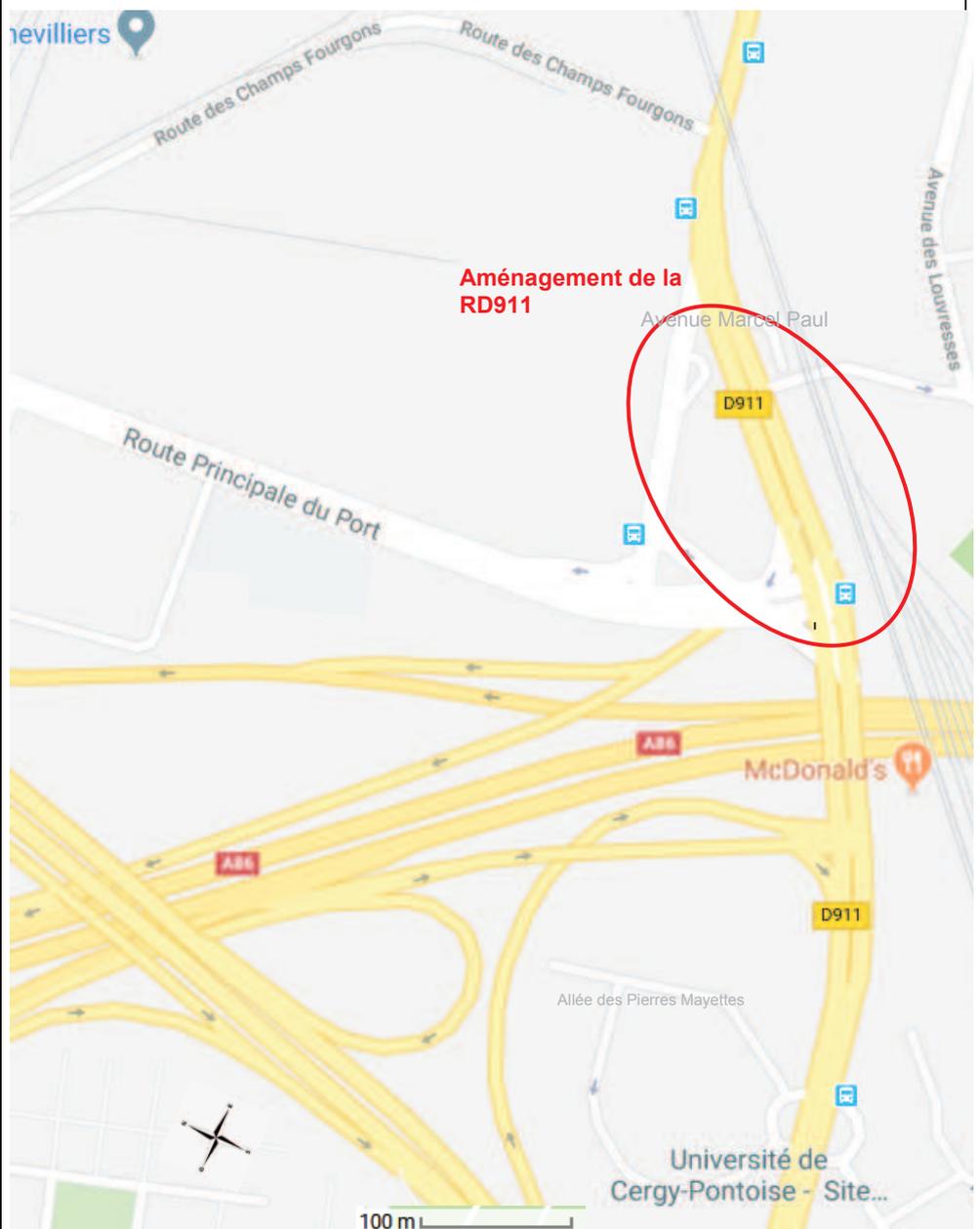
Signature

**Le Directeur Général Adjoint
Responsable du Pôle Aménagement
et Développement du Territoire**


Pierre-Yves GUICE

Aménagement de la RD 911 – Avenue Marcel Paul
Route principale du Port – Autoroute A 86 / A 15 à Gennevilliers

ANNEXE 2
Plan de situation







1



3



2



4



5



7



6



8



9



10

Aménagement de la RD 911 – Avenue Marcel Paul
Route principale du Port – Autoroute A86 / A15 à Gennevilliers

ANNEXE 6
Localisation du projet par rapport aux sites
Natura 2000 situés à proximité



- Site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis »
- Zone d'étude